



---

## Conditions générales de sponsoring

**En tant que membre sponsor ou membre donateur de la SSRM/SGHR**, vous payez annuellement un montant équivalent à quatre fois la cotisation d'un membre actif ordinaire. L'adhésion est renouvelée tacitement et peut être résiliée par écrit pour la fin de l'année.

Sachez que l'argent des sponsors est utilisé au sein de la SSRM/SGHR principalement pour soutenir de **nouveaux projets** et le **fond de recherche et développement**.

Quels sont **vos avantages**?

- **Vous** êtes invité chaque année à l'Assemblée générale où vous n'avez pas le droit de vote mais pouvez entretenir un contact personnel avec les membres actifs.
- **Vous** recevez gratuitement la revue bisannuelle spécialisée de la SSRM/SGHR «**Promanu**» qui traite spécifiquement des sujets de rééducation de la main en Suisse, en Europe et dans le monde entier.
- **Vous** profitez d'un rabais sur les annonces publicitaires dans la revue spécialisée «Promanu» qui est distribuée à tous les membres (ergothérapeutes et physiothérapeutes travaillant en rééducation de la main), ainsi qu'à la bibliothèque nationale suisse et aux associations de thérapie de la main voisines (française, luxembourgeoise, belge, allemande, autrichienne, italienne et britannique).
- **Vous** apparaissez sur le site Web de la SSRM/SGHR (environ 3000 visiteurs mensuels, essentiellement en provenance de Suisse, mais également d'Allemagne, d'Autriche, de France, d'Angleterre, d'Italie, du Canada et des Etat-Unis) avec  **votre logo** incluant un lien direct vers la page d'accueil de votre propre site Internet.
- **Vous** pouvez publier sur le site Web de la SSRM/SGHR des bannières publicitaires pour vos produits ou promotions deux fois par année qui resteront en ligne deux semaines.

En cas de questions concernant le sponsoring, veuillez-vous adresser à Julie Dziwornu ([website@sghr-ssrm.ch](mailto:website@sghr-ssrm.ch))